

2424 - L'importance de la véracité

La question

Quelle importance l'Islam attache-t-il aux relations personnelles et aux relations de travail à la fois ? Existe-t-il des cas dans lesquels le mensonge est acceptable ?

La réponse détaillée

La véracité consiste à dire la vérité, acte dans lequel la langue interprète le cœur. C'est ainsi que, du point de vue linguistique, la parole est considéré conforme à la réalité.

La véracité étant une des nécessités de la société humaine, une des vertus salutaires qui caractérisent la conduite humaine, et le mensonge étant un grand facteur de corruption des sociétés humaines, une cause de l'effondrement de ses structures et de rupture pour ses liens et un des aspects dégradants et très nocifs de sa conduite, l'Islam a prescrit la véracité et banni le mensonge. A ce propos, le Très Haut dit : **«Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques. »** (Coran, 9 :119).

Commentant ce verset, Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « C'est-à-dire soyez véridiques, attachez-vous à la vérité pour faire partie des véridiques et échapper à la perdition et pour qu'Allah aménage une issue heureuse à vos affaires. Le Très Haut dit : **« S'ils étaient vrais envers Allah, cela vaudrait mieux pour eux ».**

Abd Allah Ibn Massoud (P.A.a) affirme que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Attachez-vous à la véracité car elle conduit à la piété qui, elle-même, mène au paradis. En effet, l'on ne cesse de dire la vérité et de se l'imposer jusqu'à ce qu'Allah inscrive l'intéressé parmi les Véridiques. Méfiez-vous du mensonge car il conduit à la perversion qui elle-même mène à l'enfer. En fait, l'on ne cesse de mentir et d'en faire une habitude jusqu'à ce qu'Allah inscrive l'intéressé parmi les menteurs. »** (rapporté par Mouslim 4721).

Ce hadith indique que la véracité conduit à la piété. Celle-ci est un terme global qui intègre toute forme de bien et les diverses bonnes actions. La perversion consiste à dévoyer et à s'écartez de la vérité. Le pervers est celui qui s'écarte du bon chemin. Aussi piété et perversion sont-elles antinomiques.

Hassan ibn Ali ibn Abi Talib (P.A.a) a dit : « **J'ai appris par cœur du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) ceci : laisse ce que vous soupçonnez au profit de ce que vous ne soupçonnez pas. La véracité inspire la quiétude et le mensonge le doute** » (rapporté par at-Tirmidhi, 2520 et an-Nassaï, 8/327 et Ahmad, 1/200).

Dans le long hadith d'Abou Soufyan relatant le déroulement de sa rencontre avec Hercule, on lit :

- « Qu'est ce qu'il (Muhammad) vous ordonne ?
- « **Il nous dit : adorez Allah seul, ne lui associez rien, détournez-vous des propos de vos frères. Il nous ordonne aussi de prier, de faire des aumônes, de rester chastes et d'entretenir nos liens de parenté.** » Dit Abou Soufyan (Boukhari, 1/30 et Mouslim, 1773).

Hakim ibn Hizan (P.A.a) affirme que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Si les deux parties impliquées dans une opération de vente disent la vérité et renseignent sur l'objet de leur transaction avant de se séparer, celui-ci sera bénit. Autrement, il sera privé de bénédiction (rapporté par Boukhari, 4/275 et Mouslim, 1532).

La véracité englobe la véracité envers Allah qui consiste à Lui vouer un culte sincère et à être vrai avec soi-même en observant la loi d'Allah et à être vrai avec les gens dans les paroles, les promesses, les opérations d'achat et de vente ainsi que le mariage. Point de dissimulation, point de tricherie, point de falsification et point de rétention des informations. C'est ainsi que les apparences d'un homme reflètent fidèlement son intérieur, et son extérieur son secret.

Quant au mensonge, il est un grave (péché) interdit. Sa gravité et son caractère de péché comportent des variations. Sa forme la plus abjecte consiste à mentir au détriment d'Allah et de

Son Messager (bénédiction et salut soient sur lui). Car il s'agit alors d'un mensonge religieux et partant d'une grande audace vis-à-vis d'Allah.

C'est pourquoi la véracité dans la transmission de son message, faisait partie des qualités du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). A ce propos, le Très Haut dit : « **...deux pour les camélidés, deux pour les bovins... Dis: "Est- ce les deux mâles qu' Il a interdits ou les deux femelles, ou ce qui est dans les matrices des deux femelles? Ou bien étiez- vous témoins quand Allah vous l' enjoignit?" Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens sans se baser sur aucun savoir? Allah ne guide pas les gens injustes. »** (Coran,6 : 144 :) et « **Et quel pire injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah? Ceux-là seront présentés à leur Seigneur, et les témoins (les anges) diront: "Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur". Que la malédiction d' Allah (frappe) les injustes.»** (Coran,11 :18) Il en est de même du mensonge commis au détriment du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) comme l'affirme ce hadith rapporté par des voies concordantes et selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Quiconque ment délibérément sur mon compte doit se préparer pour occuper son siège en enfer ».** (Rapporté par Boukhari et Mouslim).

Le mensonge est en principe interdit. Il existe cependant des cas dans lesquels la loi l'autorise pour réaliser un grand intérêt ou écarter un préjudice.

Parmi ces cas figure celui d'une personne qui s'efforce de réconcilier deux groupes adverses, si elle ne peut y parvenir qu'en mentant en quelque sorte. Cette idée est fondée sur le hadith d'Um Khalboum (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Le menteur n'est pas celui qui cherche à réconcilier deux groupes et transmet les propos des uns aux autres. »** (rapporté par Boukhari, 2495).

Parmi les cas figure encore les propos échangés entre les époux, qui visent à consolider l'entente et l'amour entre eux et l'exagération qui les accompagnent. A ce propos, Asma bint Bakr affirme que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « Le mensonge n'est permis que dans trois cas : un homme qui chercher à plaire à sa femme, en cas de guerre et dans le cadre

d'une réconciliation. (Rapporté par at-Tarmidhi, 1862 et déclaré 'beau' par lui. Voir le Sahih de Mouslim, 4717).

Parmi les plus grandes formes de la véracité et du mensonge, la véracité dans l'engagement et la promesse et le manquement à l'engagement et à la promesse. La véracité dans l'engagement et la promesse font partie des meilleures mœurs qui caractérisent les croyants. L'engagement et la promesse ont ceci en commun qu'ils impliquent tous les deux une information révélée par une personne portant sur une chose qu'elle s'est décidée à entreprendre. Ceci est surtout le cas quand la promesse et l'engagement portent sur des droits du Très Haut. C'est pourquoi le Très Haut rend hommage à certains de Ses serviteurs en ces termes: **«et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements, »** (Coran, 23 :8) et **«Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés»** (Coran, 2 :177) et : **« Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d' entre eux ont atteint leur fin, et d' autres attendent encore; et ils n' ont varié aucunement (dans leur engagement); »** (Coran, 33 :23). Nous demandons à Allah de nos inspirer la sincérité et la véracité dans les actes et propos. Allah le Très Haut le sait mieux.